



Association des Entraîneurs d'Ile de France d'Athlétisme

Coach Athlé Santé

Aux Championnats de France en salle, La fédération Française d'athlétisme vient de présenter son projet de formation de "Coach Athlé Santé". Cette initiative va tout à fait dans le sens de notre réflexion éditoriale et nous vous engageons à l'étudier.

Les compétences du Coach Athlé Santé

La qualité première de ce professionnel doit être sa capacité à animer, créer la convivialité sans négliger la qualité du contenu. Il doit être le VRP de l'athlétisme et pouvoir fidéliser 150 à 200 personnes et donc pérenniser son emploi.

Il doit être capable de :

- Avoir une expérience de terrain
- Etre dynamique, souriant et savoir créer une ambiance
- Aimer le contact et avoir du charisme
- Savoir démarcher, vendre, être le « commercial » de l'activité
- Accompagner des coureurs sur 45 minutes à 12 à l'heure au moins
- Animer une séquence de marche sportive
- Faire des plans d'entraînement
- Programmer une saison
- Maîtriser la préparation physique
- S'adapter aux différents publics possibles
- Accueillir de nouveaux
- Savoir s'exprimer, écouter, communiquer
- Suivre les résultats sportifs, être capable de parler de l'actualité sportive et athlétique
- Organiser des réunions /causeries / animations
- Organiser des actions de promotion, des stages...
- Etre force de proposition pour le club

Le recrutement du Coach Athlé Santé :

Ce sont les clubs qui sont les employeurs de Coachs Athlé Santé.

Les Coachs Athlé Santé doivent pouvoir commencer leurs activités en septembre. Il faut donc leur proposer une formation avant cette date et prospector rapidement sur le contrat de travail le plus favorable à l'opération. Le club doit pouvoir, en relation avec le Coach Athlé Santé, commencer la prospection et le démarchage avant les vacances d'été. La formation proposée par la FFA aura donc lieu au mois de mai.

- Un club qui voudrait se lancer dans l'opération, fera acte de candidature. Il proposera ensuite un dossier présentant son projet. Au regard de ce dossier, le service Développement Formation de la FFA, avalisera la suite du processus.
- Un club peut avoir un candidat CAS ou non.
- La FFA effectuera une sélection des candidats basée sur des critères précis (cf. profil du CAS).

- Elle formera les candidats des clubs s'ils sont sélectionnés et ses propres candidats.
- La formation aura lieu au CREPS de Nancy du 22 mai au 9 juin et la dernière semaine du mois d'août.
- La formation initiale : les Coaches Athlé Santé doivent être titulaires d'un BEES pour pouvoir enseigner une activité physique contre rémunération. Toutefois, les connaissances que l'on demande au Coach Athlé Santé sont d'un niveau plus élevé. Le profil idéal étant, outre les qualités vues précédemment : être titulaire d'une maîtrise ou master de Préparation Physique ou Activités Physiques Adaptées. Un candidat titulaire du BEES 1^{er} degré peut avoir une expérience tout à fait compatible avec l'emploi.

La formation du futur Coach Athlé Santé :

Nous n'avons pas la prétention de former les Coaches Athlé Santé en quatre semaines, leur formation initiale y a déjà pourvu. Nous voulons mettre en place une formation spécifique qui sera axée sur :

- la connaissance spécifique des différents publics et leurs attentes
- La capacité à vendre l'activité athlétique
- La planification et le suivi des activités
- La définition des contenus des activités
- Les conditions de la pérennisation de l'emploi
- Des exposés d'expériences dans les différents domaines de l'activité athlétique
- La préparation du plan d'action personnel du Coach Athlé Santé

L'élaboration et la collecte des contenus de formation se feront dès le début du mois de mars. Ils seront établis en fonction des expériences déjà en cours dans les clubs et étayés par un regard de spécialistes dans les domaines concernés.

Cette formation sera ouverte à tous les clubs dont le dossier aura été retenu. Nous pouvons aussi l'ouvrir aux éducateurs qui sont déjà employés par un club et qui souhaitent élargir leurs champs d'action.

Pour plus d'info : <http://www.athleif.org/testthomas/projetcoachathlesante.pdf>

Ou

Olivier VALLAEYS

FFA

Service Formation Développement

06 07 75 08 01

olivier.vallaey@athle.org

Les articles cités ou leur résumé peuvent vous être envoyés par mail. (sergeolivares@free.fr)

Pour adhérer à notre association ou avoir des renseignements, une seule adresse :

AEIFA, 16 rue Vincent Compoint 75018 PARIS

Courriel : aeifa@aeifa.com Internet : www.aeifa.com